

La Voix des Travailleurs

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

REDACTION ET ADMINISTRATION :

10, rue de Bel-Air, NANTES. — Téléphone 120.71. — C. C. P. 208-73



ABONNEMENTS :

Syndiqués : 3 francs. — Soutien : 10 francs.

Devant l'Unité "Organique"

par Jean PÉRÈS

Ainsi, c'est fait ! L'unité « organique » a été reconstruite au cours du Congrès qui vient de tenir les deux C. G. T. à Toulouse. De différents côtés, nos amis nous demandent ce que nous pensons de cet événement et des conséquences qu'il pourra avoir.

UN PEU D'HISTOIRE

Pour comprendre ce qui vient de se passer et découvrir les mobiles, le plus souvent cachés, qui ont inspiré les acteurs, d'abord, de la scission, ensuite, de la reconstitution de l'unité, il nous faut revenir en arrière.

Jusqu'à la guerre, la C. G. T. n'a groupé qu'une infime minorité des travailleurs français. Ses éléments les plus actifs se recrutèrent dans les professions ouvrières de l'industrie, un peu parmi les cheminots et les travailleurs de l'Etat, presque pas parmi les fonctionnaires.

Au sein des différents organismes et de la centrale, deux tendances ont presque de tout temps existé : celle des « réformistes » et celle des « extrémistes ». C'est parmi ces derniers que se recrutèrent les militants les plus actifs, les plus turbulents, ceux dont le dynamisme agissait avec le plus d'efficacité sur les masses ouvrières.

LA CROISSANCE DE LA C. G. T.

Au cours de la guerre, la C. G. T. se voit presque reconnue comme institution officielle. Le pays a besoin de munitions et le ministre de l'Armement, Albert Thomas, ne craint pas de s'assurer, pour le recrutement de la main-d'œuvre, le concours des dirigeants confédérés. Vers la fin des hostilités, des grèves éclatent qui donnent à la C. G. T. l'occasion de faire parler d'elle et lui font ainsi par le truchement de la presse d'information, de la publicité gratuite.

Son influence s'accroît également par la place qui est faite à ses représentants lors des pourparlers qui précèdent la signature du traité de Versailles. L'institution ouvrière apparaît, aux yeux des travailleurs, comme un instrument utile ; aussi lui donnent-ils

et leur confiance et leur adhésion. La progression du mouvement est extrêmement rapide, les effectifs enflent à vue d'œil, ce qui n'est pas sans inquiéter, par certains côtés, les vétérans du syndicalisme, qui voient là un réel danger.

LES GREVES DE 1919

D'ailleurs, les événements devaient, très vite, justifier ces appréhensions. Sous la poussée des éléments « extrémistes », une multitude de grèves furent à tort et à raison, déclenchées en 1919. Elles se terminèrent pour la plupart par la capitulation du patronat et contribuèrent ainsi à encourager les prétentions des « extrémistes ». Dans la métallurgie, en particulier, le Comité des Forges accepta de signer une convention collective instituant la journée de huit heures. Ceci se passait avant le vote de la loi, en avril 1919. Ici la force syndicale avait été utile, car l'objectif visé et obtenu, la diminution de la durée du travail, était d'ordre professionnel ; de plus, il se justifiait par toutes sortes de raisons.

Mais le mélange d'idéologie politique-syndicaliste, qui a de tout temps animé les extrémistes, devait fatalement les entraîner sur un autre terrain.

LA GREVE « GENERALE » DE 1920

Le succès obtenu dans la plupart des actions engagées courant 1919 devait remplir d'ambitions, qu'ils désiraient réaliser de suite, les militants « avancés » du mouvement ; alors que les « réformistes » étudiaient, non sans quelque mérite, la création d'institutions nouvelles, telle celle d'un « Conseil National Economique » leurs camarades se livraient à une propagande intense en faveur d'une revendication immédiate : la « nationalisation des chemins de fer ». Une occasion de procéder à une mobilisation générale des forces ouvrières allait se présenter : le 1^{er} mai ! Il fallait en profiter.

Au sein des organismes dirigeants, fédérations et C.G.T., les discussions prouvèrent que l'unanimité était loin d'être faite sur le projet de grève générale à déclencher à cette date.

(Suite en 4^e page.)

Première Etape Premier Succès

Nos deux premières listes de souscription nous ont permis de doubler largement le cap des 1.000 francs.

Notre essai est concluant et nous remercions vivement les camarades qui ont compris leur devoir et la nécessité de posséder une presse syndicale forte et rayonnante.

En plus de cet effort financier, nous avons senti chez beaucoup un désir nouveau de militer ; nous avons reçu des témoignages de sympathie, des encouragements nombreux.

— Je suis un vieux militant syndicaliste, mais ma santé ne me permet plus de me dévouer comme jadis. Je vous envoie 100 francs pour votre journal. En avant les jeunes !

— Bravo pour le journal bi-mensuel. Je ne suis pas riche, mais voici 20 francs pour la presse syndicale !

Nous pourrions continuer les citations.

Pourquoi ne pas citer cette réflexion d'une humble ouvrière d'usine : Je ne donne que 3 francs parce que je ne puis faire plus, mais si tous faisaient seulement le même effort !

Ah oui ! si tous faisaient le même effort !

CAMARADES, vous avez oublié de verser votre souscription, vous avez remis à demain. Nous comptons sur vous pour la prochaine liste.

Et vous, RESPONSABLES de La Voix des Travailleurs, ne laissez pas passer une réunion « sans tendre le chapeau ».

Que chaque MILITANT rappelle aux syndiqués ce que nous attendons d'eux...

Et si chacun y va de sa pièce, alors nous compterons une nouvelle victoire pour notre presse et une nouvelle avance pour le rayonnement du Syndicalisme Chrétien.

CHARLES MABIT.



LE TRAVAIL BIEN FAIT ENGENDRE LA FIERTÉ ET LA JOIE

(Photo Délius.)

Chez les Employés de Banque

Atteinte à la liberté

Les employés de banque sont parfois moins bien traités que des gamins.

A la suite de vols commis par des employés dans l'agence angevine d'un grand établissement de crédit, la direction fit circuler parmi son personnel et adressa, au début de ce mois, aux gérants de ses sous-agences, la note de service que voici :

« Nous rappelons à nouveau que toutes les opérations traitées par les membres de notre personnel doivent, au préalable, être soumises au visa de notre gérant.

« En ce qui concerne les ventes de titres, nous précisons qu'elles ne pourront s'effectuer maintenant que si l'employé présente le bordereau d'achat de ces titres.

« Nous ajoutons qu'il est absolument interdit à tous les membres de notre personnel, à quelque degré de hiérarchie qu'ils soient placés, de traiter des opérations (achats ou ventes de titres, paiement des coupons, etc.) dans des établissements autres que le Crédit...

« Les contrevenants à ces instructions s'exposeraient à de sévères sanctions pouvant aller jusqu'à la révocation.

« Vous voudrez bien nous retourner la présente signée par vous-même et par tous les membres de notre personnel sans exception.

« Vous aurez, bien entendu, à l'entrée de nouveaux employés, à faire signer une note de service identique et à nous l'adresser ».

Pour un ou deux brebis galeuses, voilà donc tous les employés de banque, présents et futurs, traités comme des voleurs, et la première remarque qui s'imposerait à la suite de cet exemple, c'est la solidarité qui existe entre les travailleurs, et que trop d'employés méconnaissent.

Néanmoins, si les banques ont parfaitement le droit de se prémunir contre tous les risques, y compris le vol, ce n'est pas un motif pour prendre contre le personnel des mesures aussi vexatoires qu'inutiles. Ainsi donc, un employé de l'établissement en question ne pourra plus acheter ou vendre des titres — s'il a la chance d'en avoir les moyens — se faire payer des coupons, etc., pour son compte, sans en demander, en somme, la permission à son patron.

Et s'il veut fuir la tyrannie de ce capitalisme investigateur et mesquin, il n'aura même plus la ressource d'effectuer ces opérations dans un autre établissement. Théoriquement du moins, car il serait bien étonnant qu'on ne puisse se soustraire en partie à ce règlement. De sorte que toute l'efficacité de ces mesures se bornera à être pour les cleptomanes une invitation à prendre désormais un peu plus de précautions.

« Avis à ceux qui croient les employés de banque privilégiés relativement aux autres travailleurs. Cet exemple, pris parmi bien d'autres, montre que dans cette profession le Syndicat Chrétien a toute sa raison d'être.

J. P.

Conflit dans le bâtiment nantais

Voici encore une page douloureuse dans l'histoire des ouvriers du bâtiment.

Après la lutte, longue d'un mois, qui, l'année dernière, eut lieu pour la défense des salaires injustement attaqués, un accord maintenant l'ancon contrat avec, uniquement, 0 fr. 15 de diminution horaire avait été conclu, au Ministère du Travail, d'une part par le syndicat patronal, et d'autre part par les 3 organisations syndicales : C. F. T. C., C. G. T., C. G. T. U.

Cet accord devait durer jusqu'au 1^{er} avril 1926, après nouvelle entrevue éventuelle entre patrons et ouvriers au mois d'août 1925.

Nous avons relaté, à l'époque, comment, malgré les manœuvres conjuguées des patrons et des confédérés contre notre syndicat, ce fut la thèse de ce dernier qui prévalut, à savoir le statu quo, au début de septembre 1925.

Ainsi donc, l'accord du Ministère expirait au 1^{er} Avril de cette année.

Depuis un certain temps déjà, nous avions élaboré, avec nos camarades des différents corps de métiers, les revendications que nous pourrions présenter lors du renouvellement du contrat.

Nous pensions que, pour donner plus de force et d'ampleur à ces revendications, il serait possible de former, comme l'an passé, un cartel intersyndical. C'est d'ailleurs dans ce but que, dès le début de mars, nous adressâmes à la C. G. T. unifiée, la lettre suivante :

2 Mars 1926

Camarades, Dans quelques jours, de nouveaux entretiens devront avoir lieu

entre patrons et ouvriers, concernant la convention collective du Bâtiment.

Nous considérons comme un devoir de mettre tout en œuvre pour assurer au mieux la défense des intérêts légitimes des ouvriers. Dans la circonstance, nous sommes certains qu'ils auraient avantage à voir les organisations syndicales confronter leurs points de vue avant de se présenter devant les patrons.

C'est pourquoi, oubliant les attaques injustes dont notre syndicat a été l'objet de la part de certains éléments de la Bourse du Travail au cours des six derniers mois, et ne voulant considérer que le bien commun des Travailleurs, nous vous proposons une réunion commune, où un certain nombre de délégués de chaque syndicat examineraient les questions à débattre et établiraient éventuellement un programme commun.

Le lieu de la réunion serait, à votre choix, votre siège social ou le nôtre. Nous vous proposons, comme date et heure, le samedi 7, à 18 heures.

Recevez, Camarades, nos salutations syndicalistes.

Le Secrétaire : JOFFREAU.

Tous... le 24 Mai aux Sables d'Olonne pour le Congrès de l'Union Régionale

Deux jours après, nous recevions la lettre suivante :

Nantes, le 3 Mars 1926.

Au Camarade Secrétaire du Syndicat Chrétien du Bâtiment.

Camarade, J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 3 courant, nous demandant s'il ne nous était pas possible de nous mettre d'accord dans une réunion commune, pour élaborer un contrat de travail au mieux des intérêts des Travailleurs du Bâtiment.

Vous prétendez, d'autre part, oublier les injures déversées contre vous, par certains éléments de la Bourse du Travail, il serait bon, cependant, que vous relisiez certains articles insérés dans « La Voix des Travailleurs Chrétiens » pour vous souvenir d'où venaient les calomnies à l'égard des militants de la Bourse du Travail, et particulièrement de notre Camarade Goudy, et de nos Candidats aux Elections Prud'homales.

Pour l'instant nous ne pouvons accepter la date et l'heure que vous nous fixez pour cette réunion : notre Secrétaire et une partie des militants de l'intersyndical du Bâtiment étant pris par notre Congrès Confédéral d'Unité, qui a lieu à Toulouse. Nous ne pourrions prendre une décision valable que dans le courant de la semaine prochaine.

Recevez, Camarade, notre salut fraternel et syndicaliste.

Le Trésorier : LEROUX.

Il est évident qu'au reçu de cette lettre nous ne pouvions qu'attendre désarmés la réponse définitive.

(Suite en 2^e page.)

Dignité et fierté ouvrière

Conscience professionnelle et joie au travail...

Nous extrayons avec plaisir de « Notre Vie Ouvrière », l'organe de la Ligue Ouvrière Chrétienne, l'article suivant signé d'un de nos rédacteurs :

Nous n'avons pas la prétention ici de dicter des ordres aux patrons et industriels quant à l'organisation du travail en usine.

Nous voulons simplement mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques faits survenus dans des chantiers et usines de Nantes qui montreront une fois de plus que si nous voulons travailler avec conscience, il faut nous en donner les moyens.

Ces faits prouveront, au surplus, qu'il n'est pas possible de travailler avec joie dans de telles conditions : que non seulement on peut rarement « sortir » du beau boulot, mais que la crainte perpétuelle des « bons » coulés enlève tout le goût qu'on pourrait mettre à l'ouvrage.

« Dans mon usine, il faut parfois attendre une heure à l'outillage avant d'être servi ; c'est autant de perdu sur le temps alloué », nous dit un ajusteur.

Un tourneur déclare : « Nous sommes continuellement chronométrés ; ainsi, quand il y a une nouvelle pièce à faire, nous sommes sûrs d'avoir le chronomètreur sur le dos à ce moment, on prend soin de nous donner des outils d'acier spécial ; le temps est ainsi établi pour la pièce, puis on nous enlève ces outils et l'on ne peut se servir de outils ordinaires susceptibles de se casser, d'où perte de temps pour les pièces suivantes. Résultat : le boni « tombe » et l'on n'arrive plus à gagner suffisamment ».

C'est à peu près le même cas que signale encore un tourneur : « On m'avait alloué un temps que j'estimais beaucoup trop court ;

j'en fais part au contremaître qui me déclare qu'il peut réaliser ce travail en bien moins de temps que le « bon » n'en donne. De fait, il se fait servir de suite par le magasinier, réquisitionne deux manœuvres pour l'aider au montage et mobilise le pont roulant qui reste là pour retourner la pièce.

« Mais quand je fais ce travail, je suis seul, les manœuvres sont « planqués » et le pont roulant est à l'autre bout de l'atelier. On peut protester, mais le contremaître n'en tient jamais compte ».

« Dans une grosse ferblanterie, un ouvrier — très consciencieux et depuis 5 ans dans la maison — découpe des couvercles : il en produit 7 à 800 par journée de 8 heures. Le patron vient à passer, tire sa montre, calcule le temps de l'ouvrier et déclare qu'il peut en produire 1.000. L'homme proteste et assure que jamais il ne pourra arriver à ce chiffre. Il est immédiatement mis à la porte. Un nouvel embauché n'en produira que 600 ! »

« Que pensez-vous de ces faits que l'on pourrait recueillir par centaines un peu partout. Ils stigmatisent un système de production qui n'a plus rien d'humain. Nous protestons vivement contre de telles méthodes et nous souhaitons de tout cœur que l'on prenne au plus vite en considération les principes du plan de la C. F. T. C. et, en particulier celui où il est rappelé que la production doit assurer à l'ouvrier les conditions d'une existence normale.

Notre L. O. C. saura épauler fortement les syndicats chrétiens dans l'action qu'ils mènent pour la diffusion de ce plan et les aider par ses militants dans la défense professionnelle de tous les travailleurs.

Charles MABIT.

Souscription en faveur de « La Voix des Travailleurs »

DEUXIEME LISTE

- Mlle J. A., employée à Nantes 5 »
- Mlle M. C., employée à Nantes 3 »
- Madeleine Magimel « Jeune », Nantes 2 »
- Mlle Loyer, employée à Nantes 10 »
- Mlle M. Hourdeau, employée, Nantes 5 »
- Une employée, Nantes .. 2 »
- Mlle M., employée, Nantes Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté, Nantes... 1 »
- Mme F., Nantes 1 »
- Deux vendeuses, Nantes.. 4 »
- Syndicat des Dames employées de Nantes 50 »
- Une ouvrière 1 »
- Mlle Anne Pagot « J. O. C. F. », Nantes 3 »
- Mlle Raballand, employée, Pont-Rousseau 2 »
- Mlle Paul L., employée, Nantes 3 »
- Syndicat des Ouvrières à domicile, Nantes 20 »
- Jean-Claude 2 »
- J. O. 2 »
- Une ouvrière, syndicat de la Nouveauté, Nantes.. 3 »
- Marie-Joséphine Angibaud, « Jeunes », Nantes ... 3 »
- Quête au congrès des cheminots Etat 104 60
- J. C. 2 »
- E. M. 2 »
- Abbé Ronsin 10 »
- M. Dagobert, président des S. M. de la Loire-Inf... 20 »
- M. Pierre Oger (Livre), Nantes 5 »
- M. Joseph Cheval (Livre) Nantes 5 »
- M. Albert Briand (Livre) Nantes 2 »
- M. Marcel Naze (Livre), Nantes 2 »
- M. Léon Jougnet (Livre), Nantes 2 »
- Mlle Eliane Goethals (Livre), Nantes 2 »
- M. Georges Gratas (Livre) Nantes 2 »
- M. Joseph Oger (Livre) Nantes 5 »
- M. Albert Nicolleau, professeur des Cours professionnels, Nantes ... 10 »
- M. Gustave Nicolleau, professeur des Cours professionnels, Nantes ... 10 »
- Anonyme 100 »
- Syndicat Aiguille (souscription supplémentaire (Nantes) 20 »
- Anonyme, La Roche-sur-Yon 20 »

- Union Locale, Les Sables d'Olonne 50 »
- Quête assemblée générale Les Sables d'Olonne .. 20 »
- M. Testard Henri, représentant, Nantes 10 »
- M. Reynaud Jean, employé 5 »
- M. Léon Boursier, représentant 11 »
- M. Pierre Fromy, employé 20 »
- Membres du Comité de l'U. N. des Sables d'Olonne. 25 »
- M. Mondain, secrétaire de Mairie, Plessé (2^e vers.) 35 »
- Total de la 2^e liste 672 60
- Liste précédente 618 55
- Total 1.291 15



— Qu'avais-je donc à faire aujourd'hui ? — Mais tu sais bien, chéri, que tu dois verser la souscription à « La Voix des Travailleurs ».

Dates à retenir

- 21 Mai, Fête de l'Ascension : FETE DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS. Tous nos syndicats doivent la célébrer.
- 24 Mai, CONGRES ANNUEL DE L'U. N. AUX SABLES D'OLONNE. Tous nos syndicats doivent y envoyer de nombreux délégués.
- 31 Mai et 1^{er} Juin : CONGRES CONFEDERAL A PARIS, précédé, le 30 mai, de divers congrès fédéraux. Toutes nos localités doivent y être représentées ; tous nos syndicats enverront en dû temps leurs pouvoirs.
- 1^{er} ou 11 juillet : SESSION INTENSIVE DE L'ECOLE NORMALE OUVRIERE. Recommandée aux nouveaux dirigeants de groupements syndicaux importants.
- 12, 13 et 14 juillet : SESSION CONFEDERALE d'études et de pratique syndicales. Pour tous les dirigeants et militants syndicalistes.
- 11 octobre : JOURNEE CONFEDERALE. Date à retenir tout particulièrement par tous les syndicats et toutes les Unions locales. Vente d'insignes au profit de la C.F.T.C.



LE FENDEUR D'ARDOISES (Voir en 3^e page l'article sur les ardoisiers.)

Les "MESSAGES" de la Région de l'Ouest

Le nouveau régime des Assurances Sociales

Précisions pour les Assurés sociaux de la Loire-Inférieure

Ainsi que nous l'avions promis récemment aux lecteurs de ce journal, nous nous sommes efforcés de donner ci-dessous, en un résumé succinct mais pratique, les dispositions du nouveau régime des Assurances Sociales applicable à partir du 1^{er} avril 1936.

Nous rappelons que ces décisions ont été prises d'un commun accord entre toutes les Caisses d'Assurances Sociales de la Loire-Inférieure.

D'autres suivront ; nous ne manquerons pas d'en informer nos lecteurs en temps voulu.

DETERMINATION DES DROITS

Pour avoir droit aux prestations, l'assuré devra avoir cotisé à raison de 30 francs pendant les deux trimestres précédant le début de la maladie.

Pour une maladie débutant en avril 1936, il faudra présenter les volets des 3^e et 4^e trimestres 1935.

Pour une maladie débutant en mai, juin, juillet 1936, il faudra présenter les volets des 4^e trimestre 1935 et 1^{er} trimestre 1936.

Pour une maladie débutant en août, septembre, octobre 1936, il faudra présenter les volets des 1^{er} et 2^e trimestres 1936.

Pour une maladie débutant en novembre, décembre 1936, il faudra présenter les volets des 2^e et 3^e trimestres 1936.

MALADIE. — NOUVEAU REGIME

Carte-lettre

La carte-lettre exigée pour les assurés en arrêt de travail doit être envoyée à la Caisse dans les trois jours de l'arrêt.

Validité des feuilles de maladie.

Validité des deux premières feuilles de maladie, 8 jours ; les autres, 15 jours.

A l'expiration du délai de validité renvoyer les feuilles à la Caisse sous peine de déchéance.

Prescriptions générales.

Il a été appelé par la presse que l'Union des Caisses de la Loire-Inférieure attire l'attention des assurés sociaux sur l'importance de ce que la colonne « prescriptions générales » sur les feuilles de maladie soit bien remplie par le médecin traitant, même lorsqu'il s'agit du malade, de la conjointe ou des enfants.

En effet, faute d'indication de ces prescriptions, les Caisses d'Assurances Sociales ne pourraient, conformément au règlement intérieur, rembourser qu'une consultation, même si le docteur avait porté une visite.

Renouvellements.

Les renouvellements de produits pharmaceutiques sont supprimés à la date du 1^{er} avril 1936.

Auxiliaires médicaux

Tous les actes pratiqués par des auxiliaires médicaux (piqûres, massages, ventouses, etc.), sont remboursés sur la base de 2 francs.

Opérations chirurgicales en clinique.

Dans les cliniques le remboursement sera de 16 francs par journée d'hospitalisation avec application de : K = 3 jusqu'à K 24 et de K = 6 au-dessus.

MATERNITE. — NOUVEAU REGIME

Le remboursement des prestations maternité est forfaitaire et comprend notamment :

Les consultations et visites pré-natales ; tout examen et analyse ; les ceintures de grossesse ; les frais médicaux et pharmaceutiques ; les points de suture, etc., etc...

Le remboursement forfaitaire est de 200 francs net par accouchement, le prix est majoré de 50 % en cas d'accouchement plural. Des majorations sont prévues pour les différentes complications qui peuvent survenir à l'occasion d'un accouchement.

La déclaration de grossesse doit être envoyée au cours du cinquième mois, à peine de déchéance.

Tout ce qui regarde la grossesse et l'accouchement ne pourra être remboursé par les Caisses qu'après l'accouchement.

Primes d'allaitement

Elles seront payées comme suit pour un accouchement survenant après le 1^{er} avril 1936 :

Allaitement total. — Les quatre premiers mois, 175 francs ; le cinquième mois, 150 francs.

Allaitement partiel. — Les quatre premiers mois, 100 francs ; le cinquième mois, 75 francs.

Bons de lait. — Il peut être délivré des bons de lait à raison de 50 francs pendant cinq mois aux assurés qui ne peuvent allaiter par suite d'incapacité physique dûment attestée par certificat médical.

Nota. — Pour les accouchements survenus avant le 1^{er} avril 1936, il est rappelé que ce sont les anciennes primes d'allaitement qui seront payées.

REMBOURSEMENT DES TIMBRES D'ASSURANCES SOCIALES

Une note parue dans la presse précise que le remboursement des timbres Assurances Sociales restés en la possession des employeurs ou des assurés, et dont ils n'ont plus l'utilisation, est assuré par l'administration des Postes et Télégraphes jusqu'au 30 avril inclus.

Les détenteurs de figurines peuvent se présenter au guichet des bureaux de poste pour prendre connaissance des formalités à accomplir à cet effet.

Etant donné les modifications apportées au régime de remboursement des prestations, nous croyons devoir indiquer à nos assurés, dans leur intérêt, qu'il est préférable de venir nous consulter avant d'engager des dépenses onéreuses, notamment en cas d'opérations chirurgicales, pour éviter toute surprise au moment d'un remboursement.

BATIMENT

(Suite de la 1^{re} page)

Entre temps, au cours d'une réunion tenue le 6 mars avec notre conseil d'administration, nous avons arrêté notre cahier de revendications.

Il avait été décidé, également, de chercher, avec la C. G. T., après confrontation de nos revendications, un terrain d'entente pour présenter au patronat un ensemble de revendications communes.

Au cas où la C. G. T. refuserait toute collaboration avec nous, nous avions décidé que nous demanderions audience aux patrons en même temps que la délégation cégétiste, pour bien marquer notre souci d'agir au grand jour.

Nous avions droit d'ailleurs à une telle entrevue, puisque nous étions parties liées à l'accord l'an passé.

Le 19 Mars seulement, alors qu'ils étaient en possession de notre lettre depuis le 3, et qu'ils avaient eu le temps d'en prendre connaissance au retour de leur Congrès de Toulouse, probablement le 9 ou le 10, nous recevions la lettre suivante du Secrétaire de la Bourse du Travail :

Camarades,

Vous avez dû recevoir la lettre de notre camarade Leroux accusant réception à votre lettre du 2 Mars.

N'ayant reçu à ce jour aucun accusé de réception, nous tenons à rappeler les raisons du retard apporté à vos propositions.

Notre Secrétaire et 3 autres membres du Bureau étant au Congrès Confédéral d'Unité aucune décision ne pouvait être prise.

En ce qui concerne la défense des intérêts des travailleurs du Bâtiment, nos organisations ont établi, un cahier de revendications, ratifié par l'ensemble de nos camarades, et envoyé aux entrepreneurs pour en discuter.

Nous organiseront une réunion à la Bourse du Travail dans le courant de la semaine prochaine, où tous, les camarades, travaillant dans le Bâtiment, pourront venir librement apporter les critiques qu'ils jugeront utiles recevoir camarades notre salut fraternel et syndicaliste.

Pour l'inter Syndicale du Bâtiment

Le Secrétaire :

GOUDY.

Il saute aux yeux que, par une telle réponse, la C. G. T. nous mettait devant le fait accompli. Son cahier seul avait été envoyé aux patrons, et toute possibilité de présenter un cahier commun était ainsi désormais écarté.

Le 23 Mars, notre Conseil Syndical se réunissait de nouveau pour examiner la situation, et décidait qu'il était inutile de continuer, dans ces conditions, la correspondance avec la C. G. T.

L'on avertit nos camarades d'avoir à se rendre à la réunion générale des ouvriers du bâtiment qui aurait lieu à la Bourse du Travail.

A cette réunion, nous dirions ce que nous avons fait pour obtenir de faire un cahier commun de revendications, et que, n'ayant pas été mis à même d'exposer notre point de vue, en temps voulu, nous ne pouvions que réserver notre liberté.

Enfin, nous demanderions audience aux patrons en même temps que la C. G. T., pour la raison déjà donnée plus haut.

V ici d'ailleurs la lettre adressée par nous au Syndicat Patronal :

25 Mars 1936.

Monsieur le Président du Syndicat Patronal du Bâtiment.

Monsieur le Président, Notre Syndicat Professionnel des Ouvriers du Bâtiment a désigné une délégation, chargée de représenter notre organisation lors de l'entrevue qui aura lieu entre le Syndicat Patronal et le Syndicat Cégétiste.

En conséquence, nous vous serions obligés, Monsieur le Prési-

dent, de bien vouloir nous indiquer l'heure et le lieu de cette entrevue. Dans l'attente de votre réponse, Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour le Conseil : Charles MABIT.

Nous recevions le lendemain, la décevante réponse ci-dessous :

UNION DES SYNDICATS DES ENTREPRENEURS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Nantes, le 26 Mars 1936
Syndicat Professionnel des Ouvriers du Bâtiment
6, rue de Bel-Air
Nantes.

Monsieur,

Je vous accuse réception de votre lettre du 25 courant que je transmets à l'Union des Syndicats Confédérés du Bâtiment, pour la suite à donner.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Le Président :

BERNARD.

Une telle réponse ne pouvait nous satisfaire : nous la jugeons désinvolte, et le geste qu'elle annonçait nous apparaissait incorrect. Aussi rédigeons-nous aussitôt la lettre ci-après, qui fut remise le Mardi 31 Mars, au local du Syndicat Patronal.

Monsieur le Président, Ce n'est pas sans stupéfaction que nous avons reçu votre lettre du 26 Mars.

D'abord, nous ne pouvons la considérer comme une réponse à la demande caractérisée que nous vous faisons par notre lettre du 25.

D'autre part, il ne nous semble pas très loyal qu'une lettre adressée à vous, soit transmise à des tiers. Remarquez, Monsieur le Président, que nous ne craignons pas que soit divulguée une telle correspondance, et que même, le jour venu, nous nous chargerons de la publier.

Nous nous étions également que vous ne puissiez seuls prendre une décision, et que vous vous croyiez obligés de demander l'avis de la C.G.T... Y aurait-il entre vous une si parfaite entente, et dans quel but ?

Où bien, ne voulez-vous reconnaître que le Syndicat Cégétiste, qui, vous le savez bien, préconise la lutte des classes ? Devons-nous considérer votre lettre comme un encouragement vers cette attitude ?

Il est regrettable qu'un syndicat comme le vôtre, dont une grande partie des membres se déclarent catholiques, arrive à nous faire supposer de telles choses.

Nous restons, malgré cela, Monsieur le Président, fermement attachés à notre idéal de collaboration des classes, et c'est dans cet esprit que nous vous réitérons notre demande d'audience en même temps que la délégation cégétiste. Nous nous considérons, en effet, comme parties liées au contrat, tout autant que les autres, depuis l'accord réalisé chez le Ministre.

Les signatures que vous avez échangées avec eux par la suite, étaient nettement superflues.

Vous voudrez donc bien, nous l'espérons, nous faire savoir le jour, le lieu et l'heure de cette entrevue.

En attendant votre réponse, Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour le Conseil :

Charles MABIT.

Et voici, le 2 Avril, la réunion générale à la Bourse du Travail.

La C. G. T. expose son cahier de revendications et déclare que, lors de l'entrevue avec les patrons, ceux-ci ont voulu justifier une diminution de salaires.

Charles Mabit demande alors la

parole, dit que le contrat semble défendable, mais qu'il eût été préférable de l'étudier en commun, c'est-à-dire en cartel. Il donne lecture des lettres échangées avec la C. G. T., ce qui prouve que celle-ci s'est refusée à toute entrevue avec nous, et a brisé, une fois de plus, l'union que nous voulions pour la défense des intérêts professionnels des gars du bâtiment. Devant ce fait, le syndicat chrétien déclare conserver toute sa liberté d'action.

Goudy attaque alors violemment notre syndicat, et Mabit, dans une deuxième intervention, n'a pas de peine à réfuter toutes ses calomnies.

A la fin de cette réunion, il est décidé que la délégation retournera devant les patrons.

Désirant voir très clair dans le conflit, afin de déterminer notre position, et n'ayant pas reçu de réponse du côté patronal, nous adressions, le 6 Avril, la lettre suivante au Syndicat des Entrepreneurs (elle fut remise le 6 au soir entre les mains de M. Bernard, par l'un des nôtres) :

Monsieur le Président,

Devant l'incertitude qui règne dans les milieux ouvriers, nous serions heureux de connaître la position patronale dans le conflit actuel, de manière à fixer nous-mêmes la nôtre.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous donner une réponse pour demain mardi avant midi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour le Conseil :

Charles MABIT.

Nous ne devons avoir de réponse que le 8 au matin — sans commentaire ! — donc après la réunion à la Bourse du Travail, et quelle réponse ! Qu'on en juge :

Le 7 Avril.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 6 courant, je ne puis que vous confirmer que je ne puis, en ce qui me concerne, commettre l'erreur de vous tenir au courant des tractations qui peuvent être en cours entre un autre groupement que le vôtre et celui que je représente ; je tiens cependant à vous certifier que j'ai ma connaissance, le groupement que je représente n'a aucun conflit avec aucun autre groupement.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations empressées.

Le Président :

BERNARD.

REUNION DU 7 AVRIL A LA BOURSE DU TRAVAIL

Le 7 Avril, nouvelle réunion à la Bourse du Travail. Nous en extrayons de l'Ouest-Eclair le compte rendu suivant :

Après la constitution du bureau, le Président donne la parole à M. Goudy. Celui-ci explique que la délégation s'est rendue auprès des patrons, mais que ceux-ci ne veulent pas entendre parler d'un nouveau contrat, et propose, au contraire, une diminution de 0 fr. 20 horaire.

M. Goudy demande aux ouvriers de voter pour le principe de la grève, et déclare qu'il serait bon de retourner auprès des patrons, et de leur redire la volonté unanime des ouvriers, qui refusent toute diminution de salaires et veulent que l'on discute sur le nouveau contrat.

M. Masson, Secrétaire des menestriers, lui succède pour dire qu'il est intolérable que chaque fois qu'une délégation va devant les patrons, ceux-ci proposent toujours une diminution de salaires.

L'EXPOSE DE M. MABIT

A la suite de ces deux interventions, M. Mabit, du Syndicat Chrétien, demande la parole : elle lui est accordée.

« Nous sommes d'accord, dit-il, sur l'ensemble des revendications

qui vous ont été proposées. En 1935, nous les avons défendues.

« D'autre part, nous pratiquons également la grève, l'an passé nous l'avons faite ; à Saint-Chamond, dans la métallurgie, nous y étions ; à Saint-Nazaire également.

« Mais une grève doit être juste, il faut que tous les moyens de conciliation soit épuisés, il faut qu'elle soit opportune et efficace.

« Or, dans la situation actuelle, la grève est juste puisqu'il s'agit de s'opposer à une diminution de salaire.

« Tous les moyens de conciliation sont-ils épuisés ? pas encore : il faut continuer les pourparlers.

« Mais, ajoute M. Mabit, nous voudrions poser quelques questions :

« Pourquoi nous a-t-on systématiquement écartés des négociations. Nous avons le droit comme les autres de discuter puisque signataires des accords au ministère. Or, la C. G. T. nous a mis devant le fait accompli des pourparlers engagés sans nous, et d'autre part, les patrons ont refusé de nous recevoir en même temps que le syndicat unifié. Il est probable que nous gérons l'une ou l'autre des parties !

« La grève, poursuit le représentant des syndicats chrétiens, doit être opportune, elle doit rester corporative... Nous sommes bien près des élections et elle pourrait tenter un parti politique, qu'il soit de droite ou de gauche... »

Ici, l'auditoire interromp l'orateur et pousse divers cris hostiles. Le calme revenu, M. Mabit continue :

« L'an dernier déjà, l'on avait essayé dès le début de détourner la grève de sa fin.

« De plus, il faut que la grève ait des chances d'aboutir : quelle est la situation du marché du travail sur la place, et quelle sera l'opinion publique, quelle sera la résistance des gars du bâtiment.

« Il faut réfléchir : nous ne sommes pas contre la grève, mais nous estimons désirable que la délégation soit élargie et que les représentants du Syndicat Chrétien y soient admis, car tous les ouvriers ne sont pas à la C. G. T., et il y a encore des inorganisés.

« Si vous refusez, déclare en terminant M. Mabit, nous ne serons pas des briseurs de grève, mais nous laisserons à la C. G. T. la responsabilité de ses actes.

M. Goudy prend aussitôt la parole pour dire qu'il ne veut plus répondre au Syndicat Chrétien.

La parole est ensuite donnée à M. Cordier, de la Fédération du bâtiment unifié, qui montre que la situation est grave et qu'il s'agit de défendre ici le principe du contrat collectif. Il parle également de l'unité syndicale, puis demande aux ouvriers de se sentir les coudes, peut-être n'irons-nous pas

jusqu'à la grève, mais nous tâcherons de choisir d'autres solutions.

Après cet exposé, l'ordre du jour suivant est adopté par les ouvriers (remarquer qu'il n'est plus question du principe de grève) :

L'ORDRE DU JOUR

Les ouvriers du Bâtiment, réunis au nombre de 3.000 à l'appel des organisations :

Après avoir entendu le compte rendu de la délégation ;

« Déclarent refuser tous principes de diminutions ;

« Engagent la délégation à poursuivre les pourparlers sur le cahier de revendications déposé par l'organisation ;

« Se déclarent prêts à répondre à tout appel que leur lancera le Syndicat et se séparent au cri de : « A bas toute diminution de salaire, pour leur réajustement, et vive le Syndicat du Bâtiment ! »

Le Vendredi 10 Avril enfin, nouvelle réunion à la Bourse du Travail.

Goudy prend la parole et brièvement, très brièvement même, déclare que la situation est la suivante :

Si l'on veut défendre le cahier de revendications les patrons proposent 0 fr. 20 de diminution horaire : c'est donc la grève immédiate.

Si l'on veut le statu quo, c'est la continuation du travail avec l'ancien contrat.

Il faut voter à bulletin secret. Le vote a lieu...

Mais avant que l'Assemblée en ait le résultat, on réunit d'urgence les conseils syndicaux unifiés, et après une attente de vingt minutes, la séance reprend : on apprend alors que le vote est le suivant :

Pour la grève : 720 voix ; pour le statu quo : 707 voix ; bulletins nuls : 20.

Goudy déclare que les conseils syndicaux ont estimé impossible de faire la grève avec une majorité de 13 voix. L'Assemblée manifeste alors, et pendant quelques instants c'est un beau chahut.

Le calme revenu, Cordier, puis Goudy, essaient de mettre à la raison une bonne moitié de l'Assemblée qui veut que soit respecté le vote :

« Nous ne pouvons marcher avec une si faible majorité. Nous devons continuer à parler aux patrons... »

Finalement, l'Assemblée adopte ce dernier point de vue, et la délégation devra retourner devant les patrons pour discuter toujours sur le nouveau contrat proposé par la C. G. T. unifiée.

Depuis cette date, nous n'avons plus entendu parler de rien...

Pour notre part, nous avons tenu notre Assemblée Générale du bâtiment, le Mardi 14 Avril ; nous en donnerons le compte rendu dans notre prochain numéro, ou dans

Bâtir.

Services publics et concédés

Syndicat des Secrétaires de Mairie de Vendée

Assemblée générale du 16 Avril 1936

Cette Assemblée s'est tenue à La Roche-sur-Yon, 1, rue Victor-Hugo, dans un local spacieux mis gracieusement à notre disposition par le Pensionnat Saint-Louis.

Nous avons constaté avec grand plaisir que le nombre des assistants avait sensiblement augmenté, malgré l'approche de la période électorale qui avait retenu chez eux un assez grand nombre de secrétaires. Pour la première fois, l'élément féminin s'était fait représenter et ce nous est un espoir que l'an prochain plusieurs dames ou demoiselles voudront accompagner leur collègue et suivre son exemple.

Ainsi que le comportait le programme, le matin vers 10 heures, a eu lieu une première séance d'études. Les thèmes choisis, il faut en convenir étaient très importants et très actuels.

Dans un simple compte rendu, il est impossible de donner même un résumé des questions traitées, à plus forte raison d'entrer dans le détail des sujets abordés.

Avec une particulière compétence, M. Buquet, directeur des caisses d'Assurances Sociales de Vendée, que nous trouvons toujours au poste du dévouement, entretint son auditoire des modifications apportées à la loi des Assurances Sociales par le décret-loi du 30 octobre 1935. Ces modifications sont profondes, variées, étendues ; une vraie refonte de la Loi. Tout est changé, les diverses classifications de salarié, les règles du calcul de la cotisation, le temps, la méthode, le lieu de versement de la cotisation, etc. La conférence de M. Buquet fut vraiment pratique pour les secrétaires, et ceux qui l'ont entendue sauront mieux désormais remplir leur rôle en ce qui concerne l'application de cette loi des Assurances Sociales.

Si M. Buquet tint durant une heure son auditoire sous le charme de sa parole claire et précise, il en fut ainsi de M. Boulineau qui avait à nous entretenir des importantes modifica-

gramme, le matin vers 10 heures, a eu lieu une première séance d'études. Les thèmes choisis, il faut en convenir étaient très importants et très actuels.

Dans un simple compte rendu, il est impossible de donner même un résumé des questions traitées, à plus forte raison d'entrer dans le détail des sujets abordés.

Avec une particulière compétence, M. Buquet, directeur des caisses d'Assurances Sociales de Vendée, que nous trouvons toujours au poste du dévouement, entretint son auditoire des modifications apportées à la loi des Assurances Sociales par le décret-loi du 30 octobre 1935. Ces modifications sont profondes, variées, étendues ; une vraie refonte de la Loi. Tout est changé, les diverses classifications de salarié, les règles du calcul de la cotisation, le temps, la méthode, le lieu de versement de la cotisation, etc. La conférence de M. Buquet fut vraiment pratique pour les secrétaires, et ceux qui l'ont entendue sauront mieux désormais remplir leur rôle en ce qui concerne l'application de cette loi des Assurances Sociales.

Si M. Buquet tint durant une heure son auditoire sous le charme de sa parole claire et précise, il en fut ainsi de M. Boulineau qui avait à nous entretenir des importantes modifica-

tionnement de la loi des Assurances Sociales par le décret-loi du 30 octobre 1935. Ces modifications sont profondes, variées, étendues ; une vraie refonte de la Loi. Tout est changé, les diverses classifications de salarié, les règles du calcul de la cotisation, le temps, la méthode, le lieu de versement de la cotisation, etc. La conférence de M. Buquet fut vraiment pratique pour les secrétaires, et ceux qui l'ont entendue sauront mieux désormais remplir leur rôle en ce qui concerne l'application de cette loi des Assurances Sociales.

Si M. Buquet tint durant une heure son auditoire sous le charme de sa parole claire et précise, il en fut ainsi de M. Boulineau qui avait à nous entretenir des importantes modifica-

tionnement de la loi des Assurances Sociales par le décret-loi du 30 octobre 1935. Ces modifications sont profondes, variées, étendues ; une vraie refonte de la Loi. Tout est changé, les diverses classifications de salarié, les règles du calcul de la cotisation, le temps, la méthode, le lieu de versement de la cotisation, etc. La conférence de M. Buquet fut vraiment pratique pour les secrétaires, et ceux qui l'ont entendue sauront mieux désormais remplir leur rôle en ce qui concerne l'application de cette loi des Assurances Sociales.

Si M. Buquet tint durant une heure son auditoire sous le charme de sa parole claire et précise, il en fut ainsi de M. Boulineau qui avait à nous entretenir des importantes modifica-

tionnement de la loi des Assurances Sociales par le décret-loi du 30 octobre 1935. Ces modifications sont profondes, variées, étendues ; une vraie refonte de la Loi. Tout est changé, les diverses classifications de salarié, les règles du calcul de la cotisation, le temps, la méthode, le lieu de versement de la cotisation, etc. La conférence de M. Buquet fut vraiment pratique pour les secrétaires, et ceux qui l'ont entendue sauront mieux désormais remplir leur rôle en ce qui concerne l'application de cette loi des Assurances Sociales.

Si M. Buquet tint durant une heure son auditoire sous le charme de sa parole claire et précise, il en fut ainsi de M. Boulineau qui avait à nous entretenir des importantes modifica

Métallurgie

A Nantes

Vie Syndicale

Le Conseil Syndical rappelle à tous les syndiqués métallurgistes que le dimanche 24 mai, à 9 heures, aura lieu

la seconde Assemblée générale de l'année. Nous faisons appel à tous, et nous sommes sûr que vous serez des nôtres.

Notre dernière Assemblée fut un véritable succès, l'élan est donné. Ne nous arrêtons pas en route, il reste un énorme travail à accomplir. Plus que jamais nous-mêmes et nos frères de travail souffrent de la situation et des conditions de travail.

Notre action syndicale est donc plus que jamais nécessaire.

Aussi, c'est en masse et avec vos amis que vous assisterez le 24 mai à notre réunion.

Il sera envoyé une circulaire avec l'ordre du jour, qui sera également insérée dans notre journal.

Le Secrétaire,

A St-Nazaire

Les bons ouvriers

Nous relevons dans le palmarès de l'exposition régionale du travail à Nantes, catégorie ajustage-chaudronnerie, Corbé Yvon, diplôme de médaille d'honneur.

Le parfait travail exécuté par son auteur lui vaut d'ailleurs l'honneur de concourir à Paris pour le titre du meilleur apprenti de France.

Nous sommes heureux d'adresser ici nos félicitations à ce jeune camarade qui, faisant partie de notre organisation depuis quelque temps, est militant de la section jociste de Saint-Gohard, dont il est vice-président, et en même temps délégué au service pré-jociste.

Pouvait-on mieux choisir pour guider les jeunes ?

Un mouvement au Chantier de la Loire

Depuis plusieurs années déjà, les ouvriers de la Loire sont victimes d'une situation contre laquelle il apparaît jusqu'ici difficile de réagir, étant donnée la pénurie de travail qui pèsait sur ce chantier.

L'application défectueuse du mode de rémunération des travaux pour lesquels les sommes allouées sont trop souvent insuffisantes, voire même dérisoires, alimente principalement les plaintes du personnel.

Nous n'ignorons pas que l'évaluation d'un travail peut parfois entraîner des erreurs qu'avec un peu de bonne volonté il serait facile de réparer ; mais, de là à admettre que celles-ci deviennent la règle générale, il y a de la marge.

C'est d'ailleurs mal comprendre l'intérêt de l'entreprise, lié plus intimement qu'on le croit à celui des ouvriers, que de négliger d'apporter à cette situation les remèdes qu'elle réclame. En effet, quel est l'ouvrier qui, devant un prix visiblement inférieur à la valeur réelle du travail, ne sera pas rebuté, se désintéressant tout naturellement de la production ?

Dans le cas contraire, lorsqu'un travail régulier assure un bon équilibre, le patron lui-même peut compter sur la bonne volonté de son personnel qui, justement stimulé, n'hésitera pas à mettre en ligne toutes ses qualités professionnelles pour améliorer sa production et son salaire ; d'où il ressort un double avantage tant pour l'employeur que pour l'employé.

Et ce raisonnement vaut pour tous les systèmes de rémunération à la prime. C'est un fait que l'expérience confirme journellement, mais dont, hélas, il n'est pas tenu compte dans l'organisation du travail.

Ce désordre est à l'origine du mouvement de mercredi dernier ; deux mille ouvriers ayant quitté le travail à 2 heures 45, manifestant ainsi leur mécontentement. Regrettons, en passant, qu'il faille en arriver à ces manifestations pour faire entendre d'aussi légitimes revendications.

Réunis à la Bourse du Travail, les ouvriers ont approuvé les termes d'une lettre formulant leurs principaux desiderata qui portent sur les points suivants :

a) « Garantie de la taxe aux ouvriers débauchés », de façon à parer aux réductions de salaires déguisées qui consistent à reprendre à un taux inférieur les ouvriers licenciés.

b) « Garantie de 20 % de boni sur les marchandages ». Ce pourcentage n'est évidemment pas exagéré pour constituer un salaire en rapport avec le coût de la vie dans la région ; il correspond d'ailleurs approximativement à la moyenne officielle du Chantier de Penhoët.

Il serait plus normal que les prix révisés garantissent d'eux-mêmes cette moyenne.

c) « Majoration des heures supplémentaires : 30 % pour la première et 50 % pour les suivantes. »

Nous ne pouvons que féliciter chaudement le camarade Jouvance de cette initiative qui, d'ailleurs, faisait partie de notre cahier de revendications présenté fin 1934 au Chantier de Penhoët. A cette époque, on s'en souvient, il y était formelle-

ARDOISIERS

Pour sauver nos Caisses de Secours

Nos camarades se rappellent les articles publiés et traitant du Renouveau des Caisses de Secours.

« Le renouveau des caisses de secours, disions-nous, est possible. D'une façon toute simple : par le relèvement des cotisations patronales ! C'est sur ces bases que notre camarade Henri Meck, secrétaire de la Fédération des Syndicats Libres de Mineurs, dépose son rapport n° 5.518 à la Commission des Mines de la Chambre, demandant que les Compagnies versent 2,50 % de salaires ouvriers et les mineurs 1,50 % seulement. »

Le 19 juillet, à 9 heures du matin, c'est-à-dire 22 jours après, les chefs confédérés se réunissent autour du tapis vert avec les représentants du Comité des Houillères et signaient avec eux l'accord qui prévoit l'augmentation des redevances sur les salaires et la diminution des avantages accordés par les Caisses.

Dans la « Tribune » du 27 juillet les chefs réformistes signalent l'accord. Dans « La Tribune » du 14 septembre ils précisent qu'à différentes reprises ils en ont réclamé l'application d'urgence. Dans « La Tribune » du 21 septembre ils déclarent le décret-loi et disent que c'est avec empressement que les Caisses de secours ont saisi la perche tendue.

Aujourd'hui, devant les protestations unanimes des ouvriers alertés par le Syndicat chrétien, ils rejettent sur les autres les conséquences du décret-loi qu'ils ont inspiré et à propos duquel le Ministre du Travail, répondant à un interrupteur communiste, le 17 décembre disait : La réforme des Caisses de Secours des ouvriers mineurs a été accomplie sur l'initiative de la Fédération nationale confédérée du sous-sol, en plein accord avec les organisations syndicales. »

Voici un avis sur la question : Il nous vient du Congrès d'Albi des mineurs unifiés. Une résolution sur les Caisses de Secours dit, en effet, que la C. G. T. Unifiée... regrette que les Pouvoirs Publics n'aient trouvé comme solution à la ruine des Caisses de secours que le décret Frossard qui aboutit au rétablissement de l'équilibre financier par le bas, en supprimant l'indépendance et l'autonomie des administrateurs de ces caisses. »

Or, nous savons que le décret Frossard du 8 août 1935 fut préparé par la C. G. T. (Fédération du sous-sol). Alors, qui trompé-on ? Pour la documentation de nos lecteurs, voici un texte paru au « Journal Officiel » du 18 décembre 1935 (compte rendu de la séance du 17 décembre) :

M. Dewez, député communiste. — Le décret-loi draconien, inique, du 9 août 1935 doit être abrogé.

M. le Ministre du Travail. — Je ne peux pas laisser passer l'intervention de M. Dewez sans signaler que la réforme des caisses de secours des ouvriers mineurs a été accomplie sur l'initiative de la Fédération nationale confédérée du sous-sol, en plein accord avec les organisations syndicales.

M. Lucien Monjaux, député communiste. — Vous parlez de la Fédération réformatrice de l'époque ?

M. le Ministre du Travail. — Je parle de la Fédération confédérée des Travailleurs du sous-sol, qui était l'organisme le plus représentatif de la Corporation des Mineurs.

Pourquoi le Congrès d'Albi accuse-t-il les Pouvoirs Publics ? La réponse du Ministre du Travail signifie nettement que le décret-loi a simplement reproduit les suggestions de la C. G. T., suggestions qu'elle avait d'ailleurs préparées le 19 juillet avec le Comité des Houillères.

Ajoutons que l'affaire serait depuis longtemps enterrée si le Syndicat Chrétien des Mineurs, le premier, n'avait protesté contre ce décret qui augmentait les charges ouvrières en diminuant les avantages acquis.

Fait symptomatique : toutes les caisses de secours administrées par les cégétistes ou unitaires ont immédiatement appliqué le décret. Seules les Caisses de Secours gérées partiellement par les Syndicats Chrétiens n'ont pas augmenté les cotisations. Elles ont, au contraire, compensé les obligations défavorables du décret par une augmentation des avantages ouvriers.

On jugera cet article de différentes façons, suivant l'organisation à laquelle on appartient. L'essentiel est qu'il soit l'expression de la vérité.

JEAN-PIERRE.

Syndicats Féminins

A St-Nazaire

Chez les Jeunes

20, rue du Maine
Permanence syndicale : le jeudi, de 19 heures à 20 heures.

Le jeudi 26 mars, à 20 heures, les jeunes « Alouettes » avaient une réunion de travail. Nous n'en avions pas encore eu depuis le début de 1936, mais maintenant nous en aurons régulièrement et nous allons commencer à penser à la Kermesse syndicale ; Kermesse que toutes les jeunes attendent avec impatience.

Nous avons parlé d'abord de la promenade générale ; malheureusement comme nous ne sommes pas assez riches — au grand dépit de quelques-unes — nous ne pourrions pas aller bien loin.

Puis la conversation fut amenée sur le Congrès de Bordeaux, auquel nous sommes invitées. Toutes les « Alouettes » furent priées de remplir le petit questionnaire qui leur fut donné. Les réponses serviront à la jeune « Abeille » de Bordeaux qui doit faire un rapport sur « La femme qui travaille ».

Après une soirée extrêmement animée et bien trop courte, nous nous sommes quittées vers 9 h. 30 en formant des vœux et avec l'espoir de se revoir bientôt.

ment opposé.

Nous sommes très sensibles à ce revirement de nos camarades unifiés, auxquels nous reprochons seulement de renier une responsabilité que leurs contradictions même confirment.

d) « Signature d'une convention de travail. »

Ce serait là, évidemment, une excellente chose. Le contrat collectif apportant aux deux parties des garanties réciproques, reste toujours un facteur de stabilité et de paix sociale.

Nous engageons nos camarades à soutenir ces revendications parfaitement légitimes.

Nous espérons que les discussions futures se dérouleront dans une atmosphère de conciliation et aboutiront à un prochain accord souhaitable pour tous.

J. TERRIEN.

A Nantes

Syndicat de l'Aiguille

Séance récréative

Le Syndicat de l'Aiguille organise en ce moment une séance récréative pour ses adhérents, leurs familles et leurs amis ; elle aura lieu le dimanche 3 mai, salle Saint-Michel, au siège des Syndicats Chrétiens, 10, rue de Bel-Air.

L'ouverture des portes se fera à 15 h. 30 et la levée du rideau à 16 heures.

Pièces, intermèdes et chants, sont actuellement à l'étude et cette séance promet d'être très intéressante ; il sera prudent de retenir ses places à l'avance, moyennant le prix modique de 1 franc, l'entrée étant gratuite.

Pour la location s'adresser chez Mmes Redon, 1, rue Cassini, à partir du jeudi 30 avril, de 9 heures à 18 heures.

Nous comptons, comme à l'habitude, sur une nombreuse assistance, qui viendra encourager et applaudir nos jeunes artistes, pleines de bonne volonté.

A Angers

Assemblée générale

Le 19 Avril a eu lieu l'Assemblée Générale des Syndicats féminins. Nous avons été heureuses d'y voir beaucoup de jeunes. Le compte-rendu de cette réunion sera donné dans le prochain numéro.

Séance récréative

Le 6 Mai, à 20 h. 30, Salle du Patronage Saint-Joseph, nous aurons notre séance récréative au profit de la maison de vacances.

Elle promet d'être très intéressante, les jeunes y auront leur part.

Pensons-y dès maintenant et faisons de la propagande autour de nous. Le programme sera envoyé à

ÇA & LA

NANTAIS !..

Venez en masse
DIMANCHE 26 AVRIL
à 16 heures

Salle Saint-Stanislas
DERNIERE REPRESENTATION
DU GRAND SUCCES

LA BARONNE ET SON CURÉ

Comédie dramatique en 4 actes

Location : Librairie de la Bonne Presse, place Saint-Pierre

La séance est au profit de l'Union Nantaise des Syndicats Chrétiens.

A L'EXPOSITION REGIONALE DU TRAVAIL

Nos syndicats y ont été dignement représentés.

En effet, nous y comptons un membre du Comité d'Organisation, Paul Poillon, Président de l'U. R.

Trois membres du jury : nos camarades Moy, Conseiller du Syndicat de la Métallurgie, et Ghotin, Président du Syndicat Professionnel du Personnel Municipal, ainsi que Mlle Leriche, Conseillère du Syndicat des Employées.

Et nous y avons décroché, comme on a pu le voir dans le numéro du 10 avril, une vingtaine de médailles.

On dira ce qu'on voudra, comme dit l'autre, ça fait tout de même plaisir.

Les Sables-d'Olonne

Repos Dominical

Aux Sables, les commerçants sont favorisés ; ils ont eu la faculté d'ouvrir leurs magasins le jour de Pâques.

En effet, un arrêté municipal a été pris dans ce sens. De ce fait, de nombreux employés de commerce des Sables ont été privés de leur repos la matinée du jour de Pâques, ainsi que de celle du lundi de Pâques.

Cet arrêté a été pris, malgré l'avis contraire que les Syndicats d'Employés masculins et féminins, ainsi que le Syndicat d'Habillement, qui avait été consultés, avaient envoyé au Maire.

Contre cette dérogation, vraiment abusive, nous avons naturellement protesté. De nombreuses affiches furent, par nos soins, apposées sur les murs de la ville, demandant au public de s'abstenir de faire des achats le dimanche et lundi de Pâques en particulier, et tous les dimanches en général.

Un article a également été inséré par nos soins dans la presse locale.

Espérons qu'affiches et article auront produit un bon résultat. En tous cas nous avons fait notre devoir ; il est regrettable que les conseillers municipaux n'aient pas compris le leur.

L'affaire de Nalliers

Dans la lettre que nous avons adressée au comité des chômeurs, l'entrepreneur de l'Etat est dit que nous nous proposons d'avoir une entrevue avec Monsieur le Maire au sujet des incidents de Nalliers.

Cette entrevue a eu lieu ; une délegation des syndicats masculins a été reçue par MM. le Maire et le premier adjoint. Le municipalité nous a-t-on dit, ne peut rien, en ce qui concerne la question des sanctions appliquées aux chômeurs qui ont refusé de travailler à Nalliers. C'est l'Etat qui administre les caisses de chômage. Aussi quand un ordre arrive il doit être exécuté.

Le prix des places est de 1 fr., 2 fr. et 3 fr. On pourra retenir ses places à l'avance, 2, rue Pasteur, à partir de Lundi, de 9 heures à 11 heures, et de 2 heures à 7 heures.

Journée d'études trimestrielle

Retenons aussi la date du 24 Mai, journée d'études trimestrielle. Nous précisons l'heure des réunions.

L'Etat ferait mieux de subventionner les municipalités, qui pourraient entreprendre des travaux au lieu de donner de simples secours.

Plus particulièrement dans l'affaire de Nalliers, les responsables sont ceux qui profitent du chômage pour payer des travaux à un prix dérisoire.

LE BUREAU.

A St-Nazaire UNION LOCALE

Notre Kermesse

Elle est définitivement fixée au dimanche 28 juin — retenons bien cette date — et aura pour cadre, le patronage Saint-Joseph, boulevard Gambetta.

Amis, une fois de plus, nous comptons sur votre bonne volonté et votre esprit syndicaliste. Ne l'oublions pas, le succès de notre Kermesse sera la résultante de tous les concours individuels.

A l'œuvre donc, tous, sans exception, pour la recherche ou la collection de lots. Nous n'en aurons jamais de trop.

Un mot encore : pensons au placement de nos billets de souscription-participation. Demandez des carnets soit à la permanence, soit à vos collecteurs.

CHAUVÉ.

DESSINATEURS ET EMPLOYÉS

Le premier devoir du Syndiqué c'est de payer ses cotisations

Camarades, payez régulièrement vos cotisations, tous les mois, soit à vos collecteurs de bureau, soit au Siège, 20, rue du Maine, le dimanche de 10 à 11 heures.

Ne laissez pas de cotisations en retard, vous compliquez le travail de votre trésorier, et entravez la bonne marche de votre Syndicat.

Saint-Hilaire-Saint-Florent

Personnel des Vins Mousseux

Assemblée générale du 4 Avril 1936

La séance est ouverte à 20 h. 30, sous la présidence de M. Roy.

Notre Président passe en revue l'activité syndicale depuis la dernière Assemblée générale, parle de l'activité de l'Union Locale de Saumur.

La fête de la Boire Quentin ne manque pas d'attirer l'attention des syndiqués, de même que la fête du travail qui aura lieu cette année à titre exceptionnel à Saint-Florent.

Le Président explique ensuite le fonctionnement de la Caisse de défense professionnelle à laquelle l'adhésion a été rendue obligatoire par la C.F.T.C. et à laquelle les syndiqués se sont vivement intéressés. Il demande que tous les camarades fassent des efforts pour soutenir leur journal syndical, l'un des moyens de propagande les plus efficaces.

Ensuite la parole est donnée à notre Président d'honneur, M. Chéreau, qui nous parla longuement du nouveau plan économique de la C.F.T.C., également des Assurances Sociales et des allocations familiales. Et le tout fit l'objet de discussions fort intéressantes.

Le Secrétaire, J. AUDOUIN.

A Poitiers

Avis Important

L'Union Locale poitevine rappelle à tous les syndiqués, dames et messieurs, le Congrès régional, qui se tiendra, cette année aux Sables d'Olonne, les 23 et 24 mai.

Aucun d'entre nous n'a oublié la présence parmi nous en 1935 des délégués des syndicats régionaux. Leur présence a contribué à l'éclat de notre Congrès.

Le Président de l'Union a pris tous

les dispositions pour faciliter notre excursion ; un car sera à la disposition des congressistes ; mais, pour cela, il faut des adhésions promptes et nombreuses.

Ce voyage peut donc être considéré également comme une promenade inter-syndicale : le devoir et le plaisir se trouveront ainsi réunis.

Tous renseignements à la Permanence, 5, rue de Penthièvre, le dimanche matin, de 10 h. 30 à midi.

Chatellerault

UNION LOCALE

Le Président adresse ses remerciements aux vendeuses et vendeurs qui, le dimanche des Rameaux, ont bien voulu se dévouer à la vente de l'insigne de la C.F.T.C.

Nous avons pu enregistrer un résultat satisfaisant, qui doit nous encourager pour une autre fois à unir davantage nos efforts, pour un rendement plus grand.

Merci à toutes et à tous.

Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de Mlle Suzanne Dutarte, la très dévouée secrétaire de la section féminine, avec M. Louis Jourdain.

A cette occasion, nous tenons à offrir à notre camarade Mlle Suzanne Dutarte et à M. Louis Jourdain, nos bien sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

Cercle d'études mixte du 31 Mars 1936

L'assistance y fut comme de coutume assez nombreuse.

Tout d'abord il est fait un pressant appel aux syndiqués disponibles pour se rendre le 24 mai au Congrès des Sables, car si la délégation ne peut y être aussi nombreuse qu'on aurait pu l'espérer, la coïncidence de date avec notre Kermesse Diocésaine en étant uniquement la cause, il faut cependant que Chatellerault y soit dignement représenté.

Puis on discute de la participation au Congrès Confédéral de la Pentecôte à Paris. Deux délégués — un masculin et un féminin — y représenteront notre Union Locale... pour la première fois depuis notre réorganisation.

Ensuite un pressant appel est fait en faveur de la souscription pour la « Voix des Travailleurs », une collecte sera faite dans les syndicats ; espérons que les collecteurs sauront faire triompher les bonnes raisons qui ont rendu nécessaire la parution bi-mensuelle de notre cher organe régional.

Mlle Jung était la conférencière inscrite ; elle avait choisi comme sujet : *Les étapes du corporatisme et l'œuvre de la C.F.T.C.*

Notre charmante camarade, qui possède une documentation très sûre, reprit le mouvement syndical à son origine, ses tendances socialistes du début, puis le temps départ du syndicalisme chrétien. Elle nous amena à la nécessité de l'établissement des Commissions mixtes entre les patrons et les ouvriers, entre le capital et le travail. Elle nous entretint du salaire et de la nécessité des contrats de travail non seulement sur le plan national, mais aussi sur le plan international et fit remarquer la haute portée de la Confédération Internationale des Travailleurs Chrétiens, créée en 1924 ; elle termina en soulignant l'opportunité de nos diverses caisses qui fonctionnent au sein de nos groupements et en particulier de la caisse vieillesse.

Très applaudie, elle fut remerciée par M. Guillauneuf, qui apporta, avec sa bonne humeur coutumière qui cache un infatigable dévouement et aussi une parfaite connaissance des problèmes économiques et syndicaux actuels, des précisions sur quelques points et nous exhorta... une fois de plus... à suivre avec plus d'élan, avec plus de foi, nos dirigeants confédérés, pour qu'en masse, à leur suite, nous assistions au triomphe de notre juste programme, le seul qui puisse apporter un utile remède au mal dont souffre la classe ouvrière et la France toute entière.

L. COURTOIS.

Un savon complet !

Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le !

SAVON POUVRE CROIX D'OR

À L'OXYGÈNE

COURS PIGIER

6, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14

COURS PRATIQUES DE COMMERCE

COMPTABILITÉ STENO-DACTYLO COMMERCE - LANGUES CORRESPONDANCE COMMERCIALE SECRETARIAT COUPE - COUTURE MODE, COIFFURE, etc...

PLACEMENT gratuit des ELEVÉS

400 emplois environ ont été offerts aux élèves en chacune des années dernières

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

ACADEMIE DE COIFFURE -- INSTITUT DE BEAUTE

Mesdames, Mesdemoiselles, qui désirez vous créer une

SITUATION LUCRATIVE ET AGREABLE

Suivez les COURS DE COIFFURE chez

BERTHE & MARIA

COURS PRATIQUES de COIFFURE, 11, rue d'Orléans, NANTES (Tél. 130-82)

Maison sérieuse et réputée, recommandée tout spécialement aux familles, et ne recevant que l'élément féminin. Les cours sont faits exclusivement par Mesdames BERTHE ET MARIA, diplômées de l'Ecole de Paris.

5 % d'escompte aux Syndiquées sur présentation de leur carte en règle

LA MAISON ROCHET

ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement

du 38 de la RUE DE VERDUN

:- AU 32 DE LA MEME RUE :-

LOCATION DE LITS MECANIQUES, GOUTTIERES, SEQUILLES, etc...

Devant l'Unité Organique

(Suite de la 1^{re} page)

N'importe ! L'aile avancée, Monmousseau en tête, se démène tant qu'elle peut, et peu à peu, entraîne l'adhésion au projet de certaines fédérations, dont celle des cheminots, la première intéressée. Le Bureau confédéral, avec *Jouhaux*, résiste toujours, les éléments pondérés ne se résignent pas à tenter l'aventure. Les extrémistes redoublent d'ardeur, et, confiants dans leur influence sur la masse, décident, s'il le faut, à passer par-dessus la tête des dirigeants « réformistes »...

C'est ce qui arrive... Tous ceux qui reculent ces heures troubles se rappellent le lamentable échec du mouvement !

LA SCISSION

Les « révolutionnaires » devaient aussitôt en attribuer la responsabilité à ceux qui avaient freiné leur élan, à *Jouhaux* en particulier, qui n'avait donné les ordres de grève qu'avec regret et au compte-gouttes, alors qu'il eût fallu, selon eux, tout arrêter à la fois.

C'est ici que se place un élément d'ordre psychologique qui, à notre avis, a exercé une influence capitale sur les événements qui ont suivi.

L'activité en Russie, Allemagne, Autriche, dans quelques autres pays et en France, des militants « avancés » sur le plan politique et syndical, a donné aux militants « extrémistes » une véritable autorité sur la masse ouvrière. Même lorsqu'ils ne tiennent pas les leviers de commandes, c'est eux qui, en réalité, exercent l'influence, c'est eux que les travailleurs écoutent, applaudissent et suivent...

Is considèrent que les vieux états-majors syndicaux, où les réformistes sont en place, ne sont plus en harmonie avec les troupes et qu'ils conviennent de leur enlever le commandement qu'à leur avis, ils ont très mal exercé.

Grisés par différents succès, ils regardent vers l'avenir qu'ils voient sous le signe de la révolution toute proche... Pourquoi pas ? Voyez en Russie, en Italie, en Allemagne...

Les réformistes s'accrochent à la conception « évolutionniste », mais il se cristallisent, se momifient, en bien, laissons-les, allons de l'avant et passons notre chemin. Un instant, ces emballés seront retenus par la crainte de laisser en route quelques camarades avec qui ils ont lutté. C'est le passé, il faut regarder vers l'avenir et travailler pour lui ; tout indique qu'il aboutit à la révolution, peu importe les moyens ; certains ne veulent pas suivre, on les abandonnera ; d'ailleurs, ils seront entraînés et, bon gré mal gré, devront suivre le mouvement.

Sur le plan syndical, on ira, pour gagner du temps, car il faut profiter des circonstances favorables, jusqu'à fonder une nouvelle centrale : la C. G. T. U. La vieille C. G. T. ? Elle tombera en « queue mouillée », sera vidée de ses éléments et devra, avant longtemps, fermer ses portes ou rentrer à la C. G. T. U...

EST-CE LA VICTOIRE ?

De 1922 à 1926, les événements paraissent donner raison aux prévisions des « extrémistes ». Les

effectifs ouvriers font confiance à la nouvelle centrale ; celle-ci, en raison de son nombre, exerce une réelle influence.

De plus, on n'oublie pas que, sur le plan politique, la même opération s'est produite, il semble donc que l'on a vu juste.

Mais la vieille C. G. T. avait la vie plus dure que l'on avait cru. Tant bien que mal, elle panse ses blessures, regroupe ce qui reste des effectifs réformistes, modifie, pour un temps, sa structure, et travaille d'arrache-pied à sa reconstitution.

Les fonctionnaires viennent à elle, les excès des extrémistes lui valent certains retours. Son attitude « opportuniste » inspire confiance aux Pouvoirs Publics, même au Patronat, Les représentants cégétistes pénètrent dans les organismes officiels sociaux et économiques, leur influence s'accroît... Le temps passe. Un peu partout l'idée révolutionnaire perd du terrain.

C'EST L'ECHEC

Il est bientôt hors de doute que l'expérience a échoué. Il serait trop long de dire ici pourquoi, nous enregistrons simplement le fait.

En effet, les effectifs de la C. G. T. U. qui à un certain moment ont dépassé le demi-million, sont, dès 1926, en régression.

Les militants luttent pour les maintenir. Ce sera peine perdue. Certaines professions résistent mieux que d'autres ; mais, dans l'ensemble du pays, sauf quelques cas isolés, le syndicalisme unitaire ne peut se manifester qu'à l'occasion de mouvements professionnels, de grèves, le plus souvent.

Il reste la région parisienne. Ici la mentalité ouvrière est nettement avancée et le plus gros des effectifs de la C. G. T. U., à la veille du dernier Congrès confédéral, se trouvait dans les syndicats parisiens.

Par contre, dans les métaux, par exemple, la C. G. T. est inexistant. Ceci ne va pas sans créer de réelles difficultés qui pendant longtemps ont retardé l'aboutissement des pourparlers visant à la reconstitution de l'unité.

NECESSITE DE LIQUIDER LA C. G. T. U.

Il était évident depuis quelques années déjà, que, du point de vue strictement syndical, sans même tenir compte de l'action des autres éléments, il faudrait, un jour, liquider la C. G. T. U.

Bien entendu, il convenait, autant que possible, d'y mettre les formes, et, pour toutes sortes de raisons, il y avait lieu de traiter de part et d'autre sur un pied d'égalité.

LA MENACE FASCISTE

En février 1934, devait se produire un événement politique qui allait hâter les choses. Pour protester contre les dangers que faisaient courir les organismes politiques de droite, la C. G. T. prit l'initiative d'une grande manifestation : la grève générale. A sa faveur, des rassemblements suivis de cortèges devaient permettre aux travailleurs de manifester leur force. Pour donner à cette initiative

toute son ampleur, les organisations firent appel à de multiples associations. La C. G. T. U. de son côté, donnait l'ordre de grève générale.

Et ce fut le 12 février 1934 !

Les unitaires avaient trop besoin d'occasions de contact, que les dirigeants confédérés leur avaient toujours refusées jusque-là pour négliger le parti qu'ils pouvaient tirer de la participation qu'ils avaient prise à la journée. Peu de temps après, ils écrivaient à la C. G. T. pour proposer la reconstitution de l'unité. En octobre 1934, les Comités Nationaux Confédéraux reprenaient la question, mais on sentait que les Confédérés n'y mettaient aucun enthousiasme. Cependant les pourparlers continuèrent, vous savez dans quelles conditions et à quoi ils ont abouti.

VERS L'AVENIR

Nous avons suivi de près ce qui s'est passé au cours des deux Congrès de septembre 1935 et du Congrès de Toulouse. Incontestablement, la préoccupation dominante était, pour des motifs multiples, la reconstitution de l'unité « organique ». Personne ne se faisait d'illusion sur l'unité de pensée. Les délégués ont, de part et d'autre, soigneusement évité de soulever le moindre problème de principe, pour s'en tenir, à préciser, dans ses grandes lignes, une procédure de fusion.

Aucun effort n'a été tenté pour reconstituer l'unité morale, mais tous ont été, au contraire, à liquider le plus honorablement possible la C. G. T. U.

Est-ce à dire que « réformistes » et « extrémistes » ont abandonné leurs points de vue ? A aucun moment, ce serait bien de les connaître que de le penser.

D'ailleurs, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, Frachon, dans son rapport au Congrès de la C.G.T.U. l'a bien précisé :

Lorsque, au cours de nos discussions, nous faisons des concessions, certains se mettaient à prophétiser que nous entrerions dans une C. G. T. unifiée en abandonnant nos conceptions sur le mouvement syndical.

Qu'ils se tranquillisent, la classe ouvrière n'aura pas à déplorer un tel abandon. Nous serons les partisans les plus respectueux de la démocratie syndicale, mais aussi les défenseurs les plus fidèles de ce qui fut toujours à la base des décisions de la C. G. T. d'avant-guerre : la lutte des classes.

Et voilà. En langage net, nous allons, à peu de chose près, nous retrouver en présence d'une C. G. T. revenue à la formule et à la situation d'avant-guerre. Une différence toutefois : la présence d'éléments fonctionnaires nombreux chez lesquels, consciemment ou non, le syndical est subordonné au politique. Tout laisse prévoir qu'à chaque degré : syndicat, union, fédération et confédération, les luttes de tendances vont reprendre.

NOTRE TACHE

Il n'y a pas de quoi nous décourager. Les raisons d'être de notre mouvement demeurent aujourd'hui comme hier. Sans doute, dans certaines circonstances, nous allons nous trouver en face d'une prétention accrue au monopole de la représentation ouvrière. N'oublions jamais la situation : 13 millions de travailleurs salariés en France ; la C. G. T. reconstituée et gonflée

Deux magnifiques réunions de propagande de la J. O. C.

Nous extrayons avec plaisir de *La Jeunesse Ouvrière* le compte rendu suivant de deux réunions tenues en Loire-Inférieure :

A NANTES

Magnifique assemblée de 1.300 personnes

Les travailleurs avaient été invités par affiches, tracts, et surtout par une intense et méthodique propagande menée par les équipes de quartier.

Le succès a dépassé toutes les prévisions.

Dès l'ouverture de la salle la foule des travailleurs s'amène sans cesse.

Le parterre et les galeries sont bientôt pleins ; cet immense auditoire offre un magnifique coup d'œil.

Dès 16 heures, une imposante équipe de militants a pris place sur la tribune, la belle tenue de nos camarades en chemise blanche, avec écusson jociste et cravate rouge, soulève déjà les applaudissements enthousiastes. Les chants vont se succéder toujours plus vibrants et ovationnés.

Des chœurs parlés, que nos camarades surent donner avec cran et conviction, finirent d'enthousiasmer cette foule de travailleurs qui, à maintes reprises, vaudra par des applaudissements frénétiques montrer sa vive sympathie.

Les orateurs

Il est difficile de retracer l'atmosphère de cette Assemblée, son apogée chaleureuse devant les magnifiques exposés de Lemarchand, qui présida cette manifestation avec une maîtrise parfaite, de Donatien Hamond qui, à maintes reprises, dut s'interrompre sous les applaudissements unanimes.

Fernand Bouxom

Notre camarade Bouxom qui clôturera, aura la tâche facile. La salle conquise est soulevée par l'enthousiasme. Son discours, qui montre magnifiquement ce que veut et ce qu'est l'idéal de la J.O.C., sera hâché de bravos ; une formidable ovation saluera sa péroraison.

Il y a longtemps qu'on n'avait vu un tel enthousiasme à Nantes. Un formidable hurrah pour la J.O.C. clôtura la réunion.

des éléments unitaires aura de la peine à atteindre le million.

Il reste donc, pour notre syndicalisme professionnel d'inspiration chrétienne, un vaste champ d'activités.

Les travailleurs sérieux — il y en a encore plus qu'on ne le pense généralement — ne peuvent, en conscience, rejoindre le mouvement révolutionnaire, leur place est chez nous.

Nous connaissons suffisamment l'esprit de conquête, d'apostolat et de dévouement à la cause ouvrière de nos militants, pour avoir pleine confiance dans l'avenir de notre mouvement.

Jean PERES.

A St-NAZAIRE

650 travailleurs dont 300 jeunes

950 journaux vendus.

3.000 tracts distribués.

35 affiches collées.

8.900 visites de propagande.

Voilà le bilan de la quinzaine de propagande des gars de St-Nazaire.

Cette quinzaine fut commencée par une grande réunion publique à laquelle Fernand Bouxom devait prendre la parole.

Cette réunion a obtenu le plus vif succès. 650 personnes dont 300 jeunes travailleurs, ont répondu à notre appel.

Manifestation très enthousiaste. Le programme et l'idéal jocistes furent longuement acclamés.

CENTRE NATIONAL des Voyageurs et Représentants du Commerce et de l'Industrie

Les Allocations de chômage

Un de nos groupes de province nous signale que dans son département les commissions locales exigent des représentants en chômage la production de la carte d'assurances sociales.

La carte d'A. S. est un des moyens de justifier de la qualité de salarié, mais elle n'est pas l'unique moyen.

Jusqu'en novembre 1934, seul le voyageur en titre pouvait bénéficier des allocations de chômage. Une circulaire ministérielle de cette époque a indiqué aux préfets que le représentant, même à la commission, même ayant représenté simultanément plusieurs maisons avait droit au chômage s'il pouvait établir qu'il avait été lié à chacune de ses maisons par un contrat de travail. Dans l'espèce, le contrat de travail peut être constitué par la lettre d'engagement, à condition qu'elle précise la nature des marchandises à vendre, le taux des commissions et la région dans laquelle le représentant doit exercer son activité.

La carte d'identité professionnelle doit être déposée à la Mairie qui la gardera tant que le représentant sera inscrit au chômage. Si, en raison de la rupture de son contrat le représentant a rendu sa C.I.P. et qu'il n'ait demandé ni reçu, ni attestation, il signalera le fait à la Mairie qui a qualité pour se renseigner à la Préfecture.

Bien entendu, les allocations ne sont en principe accordées que si le représentant a perdu toutes ses cartes. Lorsqu'une représentation, uni-

quement à la commission, est offerte à un représentant en chômage complet, on comprendra que celui-ci hésite à l'accepter ne sachant pas d'avance quel pourra être le rendement. Mais le fait de refuser un emploi peut exposer à être rayé du chômage.

Comme aucun texte légal formel n'a prévu ce cas particulier, il arrive que les avis des commissions diffèrent selon les départements et même selon les communes.

Voici ce qui est admis dans le département de la Seine :

Le représentant prévient la commission locale qu'il a une offre d'emploi il va essayer de travailler. La commission l'y autorise sans pour cela le rayer du chômage, mais le représentant doit chaque mois présenter son compte de commissions sur le vu duquel la commission décide si le secours de chômage doit être ou non continué.

Nous rappelons à tous les Syndicats d'Employés, la nécessité de former des groupes professionnels de Voyageurs et Représentants. Quoique adhérent au Centre National, ces groupes continueront à faire partie des Syndicats d'Employés. Aucune cotisation supplémentaire n'est demandée, sauf l'abonnement au « Trait d'Union », bulletin mensuel du Centre National (5 fr. par an).

Pour tous renseignements, s'adresser 10, rue de Bel-Air, Nantes.

Le Peuple

N'en déplaise à ce morne éphébe, A ce meneur sans foi ni loi, A ce dictateur, à ce roi, Le vrai peuple n'est pas la plèbe.

Le vrai peuple, au pays français, C'est tout homme et c'est toute femme Dont le cœur est noble et dont l'âme Ne veut que le bien pour succès.

C'est le travailleur dont la tâche Sert les siens et le monde entier, Qu'il soit savant, prêtre, ouvrier, Qu'il soit tout, sauf indigne ou lâche.

C'est le mineur qui, dans le noir, Œuvre chaleur, force et lumière ; C'est, avec le tailleur de pierre, Le métallo du laminier.

Affrontant la mer décevante, Se jouant des récifs sornois, Sur navire ou coque de noix C'est, avec le marin, ame fervente.

C'est aussi son frère du rail, Debout sur l'ogre qu'il maîtrise, Qui devient, sous son emprise, Plus docile que du bétail.

C'est le laboureur et le père, Le chasseur et le bûcheron ; C'est l'orfèvre et le forgeron, Homme des champs, des bois, de l'âtre.

Attisant un autre foyer, Où se forge la vie humaine, C'est, magnifique en son domaine, L'humble maman qui sait prier.

C'est le grand-père et la grand-mère Se recueillant et consultant, Présentant l'avenir, voyant Au-delà du monde éphémère.

C'est l'apôtre et c'est le soldat, Ardents de paix et de justice, Dont la pure offrande se hisse Jusqu'au sommet du Golgotha.

N'en déplaise à ce morne éphébe, A ce meneur sans foi, ni loi, A ce dictateur, à ce roi, Le vrai peuple n'est pas la plèbe.

Le peuple va, méchant, gés pas, Dans les pas de ses vrais ancêtres, Fier, qui-da, de ce qu'il sait être, Fier, non moins, de ce qu'il n'est pas.

C'est, pourquoi, dédaigneux des gloses Des rhéteurs, gauchards ou droitiers, Il ne foule que ses sentiers, Qui mènent aux apothéoses.

Il veut son droit et son devoir, Sa force, qui n'est point vassale, Préfère l'aube virgine Aux lieux fauves du grand soir.

Bousculant les calculs des ladres, Les roubardisés des malins, Rejetant félons et félins, Il fera craquer les vieux cadres.

Sur le vieux monde, aveugle et sourd, Voici monter sa trajectoire, Il accomplira sa victoire, Dans le triomphe de l'Amour.

Marcel POIMECEUF.

Bievville, 14 juillet 1935.

Amis Syndiqués,
Votre journal est une
lourde charge
pour votre Syndicat
Payez-le vous-mêmes

RÉAU
UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE
BONNETERIE
CHEMISERIE
MERCERIE
SOIERIE
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

MACHINES à COUDRE
75 ans dans une même fabrication sans arrêt
Peut-on avoir de meilleures références ? Ce sont celles de
STELLA
LES MEILLEURES et nettement LES MOINS CHERES
Catalogues et renseignements gratuits sur demande
21, Chaussée de la Madeleine NANTES
Voir nos CYCLES STELLA 80 modèles TANDEMS 4 modèles

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
Agences et Bureaux en Bretagne
opérat. de Banque et de Bourse

TRANSPORTS DROUIN FRERES
Services réguliers Voyageurs
Services Rapides et Groupages
Camionnages - Déménagements
20 ANNÉES D'EXPERIENCE

Une garantie : La Marque. Le premier des boulets anblés est barré aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité !

LE BOULET BARRE AUX 2 EXTRÉMITÉS

FABRICATION BLANZY-QUEST CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, 3. — NANTES
Tél. 122-40

POUR TOUTS VOS IMPRIMÉS
Consultez
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
L. CHATELLIER Père et Fils
L. CHATELLIER, Fils
SUCCESEUR
7, rue Paré — NANTES
— Téléphone : 125.13 —
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

A NANTES
La Grande Spécialité de BONNETERIE
chez **FRED**
4, Rue du Calvaire

ELECTRICITE LUMIERE - FORCE - SONNERIES TELEPHONES T. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès — NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

GRAVURE sur Métaux et sur Bijoux
Maison fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fourniss. d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacaüt — NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc. - Plaques en émail pour tous usages - Plaques fondées pour tombeaux.
Remise 5 % aux Syndiqués

Voulez-vous du BON BEURRE ?
Prenez du **BEURRE CENTRIFUGE**
de la Laiterie de Fresnay

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 130-53

Pour tous vos ACHATS et VENTE
D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5, rue du Dolmen et 27, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64
Renseignements gratuits

MAÇONNERIE BÉTON - ARMÉ
CARRELAGE-RAVALLEMENT
P. CHAUVIN
Chemin des Communs
Boulevard de Longchamp
NANTES

HORLOGERIE - BIJOUTERIE G. ROBIN
19, rue du Palais, ST-NAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués
Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »
Le Gérant : FOULON Paul

ALLEZ A NANTES CHEZ DECRÉ DÉJEUNER ET FAIRE VOS ACHATS